UNIVERSITE DE BRAZZAVILLE

DIRECTION
DU SERVICE DU PERSONNEL

Visé le 9 Novembre 1976
sous le n°448
l'Agent Comptable
de l'Université

République Populaire du Congo
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 77/06 du 6/1/77

portant intégration et nomination de M. MAYANZA Auguste dans le statut de l'Université de BRAZZAVILLE, en qualité de Maître-Assistant.

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Recteur U.B.

D.G.T.

VU la constitution ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
VU l'ordonnance 29/71 du 4/12/71 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 75/489 du 14/11/75 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 75/490 du 14/11/75 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'acte n° 44/EMSR du 12/12/75 nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 75/541 du 18/12/75 portant fixation de la composition des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
VU l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Dossier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

Article 1er.- En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14/11/75 susvisé, M. MAYANZA Auguste né à NGOUEDI le 2 Janvier 1948, titulaire du Doctorat de spécialité de 3e Cycle de Chimie Structurale, délivré par l'Université Paul SABATIER de Toulouse, est intégré dans le statut de l'Université de BRAZZAVILLE et nommé Maître-Assistant de Chimie Stagiaire, indice 1110.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 6 Janvier 1977

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Président du Conseil des Ministres

Le Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
chargé de la Culture et des Arts

J. B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail
et de la Justice

P. NGAKA.-

Le Ministre des Finances

A. POATY.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT/DCGPCE	5
CAB/MESCA	2
CABINET P.M.	2
SGCM/BL	3
DAAF	2
RECTORAT	2
D.S.P.	4
AGENCE COMPTABLE	3
COMPTABILITE	3
BUREAU DU COURRIER	5
INTERESSE	1
CHRONO	3